

AMB FORMATIONS
Société par Actions simplifiée
Au capital de 30 000 €
Siège social : 11 rue Pradier- 75019 PARIS
RCS de PARIS sous le numéro 413 309 972

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre juin
A 16 heures

La société BHL, société par actions simplifiée au capital de 500 000€ immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 948 843 123, dont le siège social est à Paris (75019) 11 rue Pradier, associé unique de la société AMB FORMATIONS

1. APRES AVOIR EXPOSE QUE :

Monsieur Laurent BENAYOUN, Président non associé, a établi et arrêté les comptes (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice et les a adressés à l'associé unique le 17 juin 2026.

Les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le rapport du Commissaire aux Comptes. Le rapport du Commissaire aux Comptes, Monsieur Julien GOUDENEGE a été également porté à la connaissance de l'associé unique et du Président. Monsieur le Commissaire aux comptes convoqué à la réunion de ce jour est non présent mais excusé.

2. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES CONCERNANT :

- ☞ **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,**
- ☞ **Affectation du résultat de l'exercice,**
- ☞ **Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et décision à cet égard,**
- ☞ **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31/12/2025**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il approuve également les opérations traduites dans le rapport de gestion. L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur



les sociétés.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique entérine les comptes clos au 31/12/2025 qui font apparaître un bénéfice comptable s'élevant à la somme de huit cent quarante-quatre mille quatre cent vingt euros (844 420€).

Est approuvée l'affectation suivante :

- Au compte report à nouveau » pour : 844 420€

Il est rappelé qu'il a été distribué les dividendes suivants par action sur les 3 derniers exercices :

- 2025 : 600 000€ soit un dividende net de 1500€ par action
- 2024 : 1 000 000€ soit un dividende net de 2500€ par action
- 2023 : 1 100 000€ soit un dividende net de 2750 € par action

TROISIEME DECISION

L'associé unique précise que les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce seront portées au rapport du Commissaire aux comptes.

QUATRIEME DECISION

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. NATURE DE L'ACTIVITE ET FAITS CARACTERISTIQUES

1.1. NATURE DE L'ACTIVITÉ

La société AMB FORMATIONS a notamment pour objet :

- la fourniture à toutes organisations publiques ou privées, de conseils plans, de documentations sur tout support, étude clé en main, formation, audit management, et gestion des ressources humaines ;
- l'activité de formation en apprentissage.

1.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

Certifié conforme à l'original
24 Juin 2026
Le Président
Laurent Beaupré


2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction, certaines estimations et hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Les réalisations peuvent s'avérer différentes de ces estimations par la suite.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce et du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

La durée de l'exercice est de 12 mois, tout comme l'exercice précédent.

2.2. METHODES COMPTABLES

2.2.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est à dire au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire à compter de leur première mise en service sur la durée d'utilisation probable :

- | | |
|--------------------------------------|-------------------|
| ▪ Instal. générales, agencements | 10 ans |
| ▪ Matériel de bureau et informatique | 3 ans |
| ▪ Mobilier | entre 5 et 10 ans |

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

2.2.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est éventuellement constatée afin de ramener la valeur comptable à la valeur de réalisation de l'actif.

2.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La société évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses clients et une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.2.4. Reconnaissance du CA

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des prestations de services. Ce principe peut entraîner la constatation de factures à établir ou de produits constatés d'avance, lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des prestations.

2.2.5. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**NOTE 1 : IMMOBILISATIONS**

IMMOBILISATIONS BRUTES	31/12/2024	Acquisitions	Cessions / Diminution	31/12/2025
Immobilisations corporelles				
Installations générales et agencements	172 491	11 743	(1 600)	182 634
Matériel de bureau et informatique	65 481	904	(20 642)	45 743
Mobilier	2 893	-	(542)	2 352
	240 865	12 648	(22 784)	230 729
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	49 850	150	-	50 000
Dépôts et cautionnements	69 745	5 700	(9 745)	65 700
	119 595	5 850	(9 745)	115 700
TOTAL Brut	360 460	18 498	(32 529)	346 429

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	31/12/2024	Dotations	Diminutions	31/12/2025
Immobilisations corporelles				
Installations générales et agencements	49 120	17 493	(1 600)	65 013
Matériel de bureau et informatique	34 779	20 453	(20 642)	34 590
Mobilier	1 073	347	(542)	879
	84 972	38 294	(22 784)	100 482
TOTAL Amortissements et Dépréciations	84 972	38 294	(22 784)	100 482
IMMOBILISATIONS NETTES	275 489			245 948

NOTE 2 : ETAT DES CREANCES

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>			
Autres immobilisations financières	65 700	-	65 700
Autres créances clients	712 709	712 709	-
Personnel et comptes rattachés	179	179	-
<i>De l'actif circulant</i>			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	5 044	5 044	-
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 250	1 250	-
Débiteurs divers	24 636	24 636	-
Charges constatées d'avance	52 015	52 015	-
TOTAL	861 534	795 834	65 700

NOTE 3 : ETAT DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i>				
à plus d'1 an à l'origine	12 657	12 657		
Emprunts et dettes financières divers	8 159	8 159		
dont Groupe et associés	8 159	8 159		
Fournisseurs et comptes rattachés	83 649	83 649		
Personnel et comptes rattachés	29 400	29 400		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 398	31 398		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>				
Impôts sur les bénéfices	58 454	58 454		
Taxe sur la valeur ajoutée	53 563	53 563		
Autres impôts, taxes et assimilés	10 640	10 640		
Autres dettes	43 502	43 502		
TOTAL	331 421	331 421	-	-
Emprunts souscrits en cours de l'exercice	-			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	51 244			

NOTE 4 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont relatives à des charges d'exploitation.

NOTE 5 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR☐ **CHARGES A PAYER**

CHARGES A PAYER	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	5 280	4 398
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés / RTT	40 746	50 389
Impôts et taxes à payer	-	954
TOTAL	46 026	55 741

☐ **PRODUITS A RECEVOIR**

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients		
Factures à établir	420 867	265 090
Etat - Produits à recevoir	1 250	4 000
Autres créances		
Autres produits à recevoir	-	3 189
TOTAL	422 117	272 279

NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES☐ **EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

	Nbre d'actions	Capital	Réserve légale	Autres réserves	RAN	Résultat	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/24	400	30 000	3 000	21 821	97 076	723 875	875 773
Affectation résultat N-1					123 875	(123 875)	-
Dividendes						(600 000)	(600 000)
Résultat N						844 420	844 420
Capitaux propres au 31/12/25	400	30 000	3 000	21 821	220 951	844 420	1 120 192

☐ **CAPITAL SOCIAL**

Au 31 décembre 2025, le capital social de la société est composé de 400 actions de 75 euros de valeur nominale.

NOTE 7 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	France	Export	2025 Total	2024 Total
Prestations de services	2 411 449	-	2 411 449	2 314 990
TOTAL	2 411 449	-	2 411 449	2 314 990

NOTE 8 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Situation en fin d'exercice
Provisions pour risques et charges	24 000	-	-	24 000
Sous-Total		-	-	
Amortissements		38 294	-	
TOTAL		38 294	-	
dont exploitation		38 294	-	
dont financier		-	-	
dont exceptionnel		-	-	

4. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 9 : EFFECTIF

A la clôture de l'exercice, l'effectif moyen se décompose comme suit :

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Agents de maîtrise, techniciens	6	
Employés	2	
TOTAL	9	-

NOTE 10 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

☐ ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS

Néant

☐ ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES

Au 31 décembre 2025, la société est liée :

- par le bail commercial suivant :
 - S.C. OPERA : locaux situés au 64 rue Rebeval à Paris conclu le 7 juillet 2025 pour une durée de 3 ans
 - SCI Adhera-Avocat : locaux situés au 11 rue Pradier à Paris conclu le 1^{er} septembre 2023 pour une durée de 9 ans.

En outre, la société est également liée par plusieurs contrats prévoyant la location de véhicules.

NOTE 11 : HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes comptabilisé en charges au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 6.026 euros.

NOTE 12 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

AMB FORMATIONS

11 RUE PRADIER

75019 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Présenté en Euros

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

édité le 22/04/2026

Certifié conforme à l'original

24/06 2026

Le Président

Laurent Beauger



✓ Certifié conforme à l'original

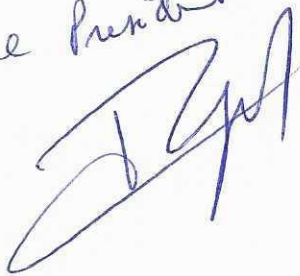
ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Cessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	230 729	100 482	130 248	8,83	155 894	9,19
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Immobilisations financières						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Participation						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	50 000		50 000	3,39	49 850	2,94
Prêts						
Autres immobilisations financières	65 700		65 700	4,45	69 745	4,11
Total de l'actif immobilisé (III)	346 429	100 482	245 948	16,67	275 489	16,24
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements						
En cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances						
Créances clients et comptes rattachés	712 709		712 709	48,30	672 656	39,65
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	221		221	0,01	0 000	0,00
. Personnel	179		179	0,01	696	0,04
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					6 775	0,40
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 044		5 044	0,34	11 750	0,69
. Autres	25 665		25 665	1,74	33 033	1,95
Charges constatées d'avance	52 015		52 015	3,52	25 372	1,50
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
. Actions propres						
. Autres titres					150	0,01
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	433 831		433 831	29,40	660 972	38,96
Total de l'actif circulant (IV)	1 229 666		1 229 666	83,33	1 421 042	83,76

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2025				31/12/2024	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (VII)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 576 095	100 482	1 475 613	100,00	1 696 530	100,00

Certifié conforme à l'original
24 juin 2026

Le Président



Laurent Beignon

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres	30 000	2,03	30 000	1,77
Capital (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves	3 000	0,20	3 000	0,18
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	21 821	1,48	21 821	1,29
Autres réserves	220 951	14,97	97 076	5,72
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	844 420	57,23	723 875	42,67
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	1 120 192	75,91	875 773	51,62
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
Provisions pour risques et charges	24 000	1,63	24 000	1,41
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)	24 000	1,63	24 000	1,41
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires	12 657	0,86	63 901	3,77
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	83 649	5,67	75 628	4,46
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	183 454	12,43	136 767	8,06
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	51 660	3,50	520 461	30,68
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (III)	331 421	22,46	796 757	46,96
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	1 475 613	100,00	1 696 530	100,00
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif				

Certifié conforme à l'original
 24 juin 2026
 6 heures
 Laurent Bompard

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 22/04/2026

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
		Total	%	Total	%	Variation			
Produits d'exploitation									
Ventes de marchandises		2 411 449	100,00	2 314 990	100,00	96 459		4,17	
Production vendue									
Montant net du chiffre d'affaires		2 411 449	100,00	2 314 990	100,00	96 459		4,17	
Production stockée									
Production immobilisée		20 328	0,84	13 500	0,58	6 828		50,58	
Subventions				4 793	0,21	-4 793		-100,00	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions									
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		6 071	0,25	23 388	1,01	-17 317		-74,03	
Autres produits									
Total des produits d'exploitation (I)		2 437 848	101,09	2 356 671	101,80	81 177		3,44	
Charges d'exploitation									
Achats de marchandises									
Variation de stocks									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stocks									
Autres achats et charges externes (1)		695 312	28,83	794 634	34,33	-99 322		-12,49	
Impôts, taxes et versements assimilés		34 519	1,43	29 848	1,29	4 671		15,65	
Salaires		385 203	15,97	360 504	15,57	24 699		6,85	
Cotisations sociales		116 275	4,82	119 366	5,16	-3 091		-2,58	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		38 294	1,59	39 012	1,69	-718		-1,83	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations									
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations									
Dotations aux provisions									
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		41 622	1,73	39 818	1,72	1 804		4,53	
Autres charges									
Total des charges d'exploitation (II)		1 311 224	54,37	1 383 182	59,75	-71 958		-5,19	
(1) Y compris :									
Redevances de crédit-bail mobilier		4 560	0,19	3 526	0,15	1 034		29,33	
Redevances de crédit-bail immobilier									
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		1 126 624	46,72	973 489	42,05	153 135		15,73	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers :									
De participation (2)		4	0,00	5	0,00	-1		-19,99	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)									
Autres intérêts et produits assimilés				808	0,03	-808		-100,00	
Reprises sur dépréciations et provisions									
Différences positives de change									
Produits des cessions d'immobilisations financières									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie									
Total des produits financiers (V)		4	0,00	813	0,04	-809		-99,50	
Charges financières :									
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions									
Intérêts et charges assimilées (3)		292	0,01	890	0,04	-598		-67,18	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	292	0,01	890	0,04	-598	-67,18
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-288	-0,00	-78	0,00	-210	-269,22
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	1 126 336	46,71	973 412	42,05	152 924	15,71
Produits exceptionnels						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles	9 828	0,41	14 267	0,62	-4 439	-31,10
Total des charges exceptionnelles (VIII)	9 828	0,41	14 267	0,62	-4 439	-31,10
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-9 828	-0,40	-14 267	-0,61	4 439	31,11
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	272 089	11,28	235 269	10,16	36 820	15,65
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 437 852	101,09	2 357 484	101,84	80 368	3,41
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 593 432	66,08	1 633 609	70,57	-40 177	-2,45
BENEFICE OU PERTE	844 420	35,02	723 875	31,27	120 545	16,65
	Bénéfice		Bénéfice			
(2) Dont produits concernant les entités liées						
(3) Dont intérêts concernant les entités liées						

Certifié conforme à l'original

26 Juin 2026

le Président

Laurent Bonayon



AMB FORMATIONS
Société par Actions simplifiée
Au capital de 30 000 €
Siège social : 11 rue Pradier- 75019 PARIS
RCS de PARIS sous le numéro 413 309 972

**RAPPORT DE GESTION ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT SUR L'ACTIVITE
DEPLOYEE ET ENREGISTREE SUR L'EXERCICE 2025**

Le rapport de gestion est établi afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; il est adossé au rapport du Commissaire aux comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

I. Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'activité de la Société aura été la suivante :

- La dispense de formation auprès d'organismes privés et publics
- La gestion de ressources humaines

Le Président observe que l'entreprise a déployé de nombreux efforts qui lui ont permis de consolider et de pérenniser sa croissance.

II. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Le Président est confiant sur la reprise de la croissance de l'activité et au regard des résultats enregistrés par l'entreprise sur l'exercice en cours pense qu'il sera possible de consolider les résultats de l'exercice 2025.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2026 sont donc les suivants :

- Maintenir et consolider une activité pérenne et en expansion.
- Développer, consolider et diversifier l'activité poursuivie sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, développer l'activité de management, de conseil et d'audit,
- Poursuivre le développement de l'activité de gestion des ressources humaines et l'activité de formation en apprentissage.
- Poursuivre l'optimisation de la gestion des charges.
- Assurer la continuité de l'entreprise et poursuivre les efforts déployés.
- Consacrer également nos efforts à la recherche et au développement.

- Favoriser l'embauche des jeunes, des handicapés, des chômeurs longue durée, en développant les contrats de professionnalisation et en multipliant les partenariats et les rapprochements avec Pôle Emploi, les missions locales, la Direction Départementale de L'Emploi et la Région.

III. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est à signaler.

Il est également rappelé que la société ne possède aucune filiale et n'est détentrice d'aucune participation.

RESULTATS - AFFECTATION

I. Examen des comptes et résultats

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Le principe comptable de continuité d'exploitation a été maintenu.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant du chiffre d'affaires s'est élevé à deux millions quatre cent onze mille quatre cent quarante-neuf euros (2 411 449€) contre deux millions trois cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (2 314 990€) pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024.

Le montant des traitements et salaires s'élève à trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cent trois euros (385 203€) contre trois cent soixante mille cinq cent quatre euros (360 504€) pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024.

Le montant des charges sociales s'élève à cent seize mille deux cent soixante-quinze euros (116 275€) contre cent dix-neuf mille trois cent soixante-six euros (119 366€) pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024.

L'effectif salarié moyen s'élève à onze (11) personnes contre dix (10) personnes pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total un million trois cent onze mille deux cent vingt-quatre euros (1 311 224€) contre un million trois cent quatre-vingt-trois mille cent quatre-vingt-deux euros (1 383 182€) pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à un million cent vingt-six mille six cent vingt-quatre euros (1 126 624€) contre neuf cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (973 489€) pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à un million cent vingt-six mille trois cent trente-six euros (1 126 336€) contre sept cent quatre-vingt-deux mille huit cent trente-sept euros (782 837€) pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 se traduit, après prise en compte du résultat exceptionnel de moins neuf mille huit cent vingt-huit euros (- 9828€) contre moins quatorze mille deux cent soixante-sept euros (-14267€) sur l'exercice précédent par un bénéfice de huit cent quarante-quatre mille quatre

cent vingt euros (844 420€) contre sept cent vingt-trois mille huit cent soixante-quinze euros (723 875€) sur l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024.

II. Proposition d'affectation du résultat

Ce sont ces comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) qui font apparaître un bénéfice de huit cent quarante-quatre mille quatre cent vingt euros (844 420€) qu'il échet d'affecter.

L'affectation suivante sera en conséquence décidée :

- « au compte report à nouveau » pour : 844 420€.

Il est rappelé qu'il a été distribué les dividendes suivants sur les 3 derniers exercices :

- 2025 : 600 000€ soit un dividende net de 1500€ par action
- 2024 : 1 000 000€ soit un dividende net de 2500€ par action
- 2023 : 1 100 000€ soit un dividende net de 2750 € par action

III. Situation financière de la Société :

1. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin de prendre acte qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit Code n'est intervenue sur l'exercice écoulé.

2. Dettes et créances :

En application de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, le montant des dettes s'élève à 1 an au plus à 331 421€ et le montant des créances s'élève à un an au plus à 795 834€ et à plus d'un an à 65 700€.

FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Nous vous rappelons que la Société ne détient aucune participation. Elle est en revanche devenue filiale à 100% de la société BHL qui détient 100% de son capital social.

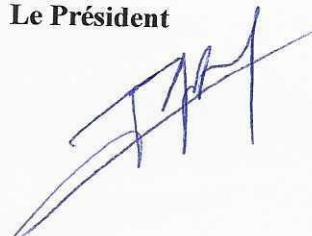
ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT :

Nous n'avons effectué, au cours de l'exercice, aucune dépense de recherche et de développement.

DIRECTION DE LA SOCIETE :

Monsieur Laurent BENAYOUN, Président, n'a perçu sur l'exercice 2025 aucune rémunération.

Le Président



AMB FORMATIONS

Rapport du Commissaire Aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Certifié conforme à l'original

le 24/06/2026

Le Président

Laurent Besson



Julien GOUDENEGE

Commissaire aux comptes inscrit en nom personnel auprès de la compagnie régionale des Commissaires
aux comptes de Paris sous le numéro 1100089820
35 rue de la vigne de Lozère 91120 PALAISEAU

Rapport du Commissaire Aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'associé unique de la société AMB FORMATIONS

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AMB FORMATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Julien GOUDENEGE

**Commissaire aux comptes inscrit en nom personnel auprès de la compagnie régionale des Commissaires
aux comptes de Paris sous le numéro 1100089820
35 rue de la vigne de Lozère 91120 PALAISEAU**

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Nous n'avons pas d'observations particulière à porter à votre connaissance.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous n'avons pas d'appréciation particulière à porter à votre connaissance.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Julien GOUDENEGE

Commissaire aux comptes inscrit en nom personnel auprès de la compagnie régionale des Commissaires
aux comptes de Paris sous le numéro 1100089820
35 rue de la vigne de Lozère 91120 PALAISEAU

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Julien GOUDENEGE

Commissaire aux comptes inscrit en nom personnel auprès de la compagnie régionale des Commissaires
aux comptes de Paris sous le numéro 1100089820
35 rue de la vigne de Lozère 91120 PALAISEAU

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Palaiseau, le 28 mai 2026.

Votre commissaire aux comptes

Julien GOUDENEGE


 Signature
 numérique
 de Julien
 GOUDENEGE

Julien GOUDENEGE

Commissaire aux comptes inscrit en nom personnel auprès de la compagnie régionale des Commissaires
 aux comptes de Paris sous le numéro 1100089820
 35 rue de la vigne de Lozère 91120 PALAISEAU